

*Questions orales*

Le député n'ignore sans doute pas que la loi sur les Indiens me semble très dépassée, comme à lui d'ailleurs, j'en suis sûr.

## LE RÔLE DES PROVINCES

**M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles):** Madame le Président, la bande albertaine des Paul s'oppose aux pressions du ministère qui veut lui imposer un accord tripartite avec le gouvernement de la province de l'Alberta au sujet du bien-être de l'enfance. Et-ce que le ministre ne reconnaît pas que les populations indiennes désirent élaborer leur propre modèle de bien-être de l'enfance plutôt que d'avoir à adopter le modèle de prise en charge et d'assimilation appliqué par les gouvernements des diverses provinces? Est-ce qu'il va enfin étendre à ces bandes le droit de décider elles-mêmes de leur bien-être de l'enfance, au lieu de chercher à étendre la compétence provinciale aux réserves indiennes?

**L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Madame le Président, dans tous les accords signés jusqu'ici ce n'est pas l'intention d'étendre la compétence provinciale aux réserves indiennes qui a motivé l'État fédéral et les populations indiennes à signer des accords avec les provinces. Celles-ci se sont dites disposées à prêter aux populations indiennes, sur leur demande, des spécialistes pour diriger les services et embaucher du personnel indien, et souvent à les aider financièrement. Il n'est pas question de forcer le gouvernement de la province ou les populations indiennes. Il s'agit d'accords librement consentis par les trois parties.

En ce qui concerne l'Alberta, il n'est pas question de forcer les populations indiennes à faire quoi que ce soit. Si elles ne veulent pas signer d'accord, personne ne les y oblige. Il nous faut alors chercher bilatéralement à faire de notre mieux pour atteindre le même but. Dans la plupart des cas, ce sont les dirigeants indiens eux-mêmes qui ont désiré la participation du gouvernement de la province, pour les raisons que j'ai indiquées.

\* \* \*

[Français]

## LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE CONFLIT DE TRAVAIL À TÉLÉ-MÉTROPOLE, AU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**M. Jacques Olivier (Longueuil):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail.

Le ministre n'est pas sans savoir que depuis déjà plus de 10 mois perdure un très grave conflit de travail à Télé-Métropole, station de télévision extrêmement importante pour tout le Québec. J'aimerais donc lui demander, premièrement s'il pourrait nous dire si, suite à des négociations, à des rencontres qu'il a eues soit avec le syndicat ou l'entreprise, il serait disposé à nommer un médiateur spécial si les deux parties acceptaient le fait de trouver une personne qui pourrait résoudre ce problème?

Deuxièmement, est-ce que le ministre serait disposé aussi à s'engager, c'est-à-dire, immédiatement après avoir reçu cette acceptation des deux parties, à nommer un représentant spécial en vue de régler ce problème qui dure depuis trop longtemps déjà?

**L'hon. André Ouellet (ministre du Travail):** Madame le Président, dans ce conflit, deux fonctionnaires de mon ministère ont déjà participé et sont intervenus afin d'amener les parties à s'entendre. D'abord, M. Saint-Hilaire, à titre de conciliateur, et ensuite M. Drouin, à titre de médiateur. Il est évident que si les deux parties croient que la nomination d'un médiateur spécial ou d'un enquêteur spécial peut être de nature à les aider, il me fera plaisir de nommer cette personne. Mais il est certain que je veux avoir l'assurance des deux parties que c'est bien ce qu'elles veulent, et qu'une telle nomination serait de nature à faire avancer ce dossier vers un règlement final.

\* \* \*

[Traduction]

## LES SUBSTANCES DANGEREUSES

LA MOUSSE ISOLANTE D'URÉE-FORMALDÉHYDE—LA FIN DU PROGRAMME

**M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Le programme d'aide gouvernementale aux personnes dont les maisons sont isolées à l'urée-formaldéhyde a pris fin le 30 septembre. Madame le ministre estime-t-elle que ce programme a répondu pleinement aux besoins des propriétaires touchés et est-elle au courant de difficultés à l'intérieur du programme?

**L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations):** Madame le Président, il y a toujours des difficultés à l'intérieur d'un programme, mais nous en avons éliminé la plupart en l'occurrence. Nous examinons séparément chaque cas qui nous est soumis. La subvention de \$5000 a répondu aux besoins de la plupart des propriétaires aux prises avec ce problème. Le chiffre le plus récent établit la demande moyenne autour de \$4900. C'est très près du montant maximum de \$5000 que nous avons offert aux propriétaires.

ON DEMANDE LA PROLONGATION DU PROGRAMME

**M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le programme canadien de rénovation des maisons a été abandonné; ces propriétaires ne peuvent donc plus y recourir. Dans les régions rurales, de nombreux entrepreneurs ont été incapables d'établir les devis appropriés et il est devenu très difficile de retenir les services d'entrepreneurs inscrits. Madame le ministre est-elle disposée en l'occurrence à prolonger le programme au-delà du 30 septembre ou songe-t-elle à adopter des mesures spéciales qui permettrait une collaboration plus étroite en vue de rendre le programme de subventions plus efficace?

● (1500)

**L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations):** Madame le Président, non nous n'avons pas l'intention de reporter la date limite fixée au 30 septembre, mais nous entendons donner suite à toutes les requêtes présentées dans les délais.